Du reste, nous pouvons bien le dire de suite, l'opinion générale, à Tourcoing, l'accuse, tandis qu'elle ne croit pas à la culpabilité des frères Descamps.

***

Hier après-midi, M. Lefebvre avait mandé, pour trois heures, en son cabinet, Mmes Vasseur, Vincent et Naessens, ainsi que M. Pierre Wilmot père.

Chacun de ces témoins a été confronté, soit avec Louis Descamps, soit avec les deux frères et a confirmé les premières déclarations.

Comme précédemment, les prévenus ont été en contradiction flagrante, tant entre eux qu'avec les témoins. C'est ainsi que Louis Descamps a soutenu, malgré les dénégations de Mmes Vincent et Vasseur, qui ont été entendues les premières, avoir été chercher du sirop (mélasse) le dimanche soir. Ces témoins affirment, au contraire, qu'il n'est allé chercher chez elle que pour 20 c. de café et deux harengs.

Devant ces dénégations, le prévenu a commencé à se défendre plus énergiquement et il a dit : « Je sais bien qu'on cherche à m'enfoncer ; mais on n'y arrivera pas. »

Quand est venu le tour de Mme Naessens, après M. Wilmot, il a encore été en contradiction avec elle et son frère, qui a été mis également en présence de ce témoin. Mme Naessens affirmait que le lundi matin, de très bonne heure, il avait sorti sa voiture de son magasin et l'avait fait rouler dans la cour. Louis Descamps prétendit, au contraire, n'avoir pas sorti la balladeuse.

C'est alors que son frère fut introduit et, d'accord avec le témoin sur ce point, soutint que la voiture avait été mènée en face de la maison qu'ils habitent.

En présence de ces contradictions, le prévenu a répété de nouveau qu'on cherchait à l'*enfoncer*, ajoutant à l'adresse de Mme Naessens : « Quand on veut se débarrasser des gens, c'est comme ça qu'on fait. » Mme Naessens lui a assuré, cependant, n'avoir aucune animosité contre lui.

La déposition de M. Wilmot a roulé principalement sur la conversation qu'il avait eue avec l'inculpé le mardi matin, conversation que nous avons rapportée. Louis Descamps est bel et bien allé, dit-il, le matin où il n'a pas voulu admettre qu'il avait pâli en se retirant.

***

En même temps qu'il s'occupait des deux frères, le juge-instructeur demandait aux témoins d'ultimes renseignements sur François Steurbaert. M. Wilmot et Mme Vincent ont signalé à l'attention du magistrat un fait qui a été très remarqué par les voisins.

Dans le mur du fond de la ferme de M. Meurisse Léon, mur qui longe la cour du même nom où habite la famille Castilion, se trouve une fenêtre, qui est toujours hermétiquement close. Or, on fut tout surpris de la voir s'ouvrir dimanche après-midi et d'y apercevoir le vacher fumant une pipe. Après s'être resté quelques instants, il la referma. Le mardi suivant il la rouvrit à nouveau pour examiner ce qui se passait dans la cour.

On se demande pourquoi cette surveillance et surtout pourquoi sa présence dans cet endroit.

De plus, il paraîtrait que le jour de son départ, François, après avoir regardé s'il n'était pas remarqué, a pris vivement un paquet mystérieux placé sous son oreiller. Où contenait-il ? C'est ce qu'il ne sera peut-être pas facile à établir.

Tels sont les points principaux de l'instruction. A sept heures, les témoins représentant le chemin de Thumesnil.

***

Wambrechies. — Quatre individus, Duthoit Bénoni, 17 ans, maçon, Vienne Léon, 25 ans, journalier, Desrumaux Séraphin, 38 ans, journalier et Léopold Auguste, 43 ans, également journalier ont fait l'objet d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie pour vol de genièvre à la gare.

Plusieurs pipes de genièvre avaient disparu dans la halle ; ils se sont amusés à percer deux trous près de la bonde de l'une et à en absorber à l'aide d'une paille. Quand ils ont été aperçus ils ont pris la fuite, mais deux d'entre eux étaient ivres et ils furent pincés. Ils avaient bu six litres à eux quatre.

Armentières. — *Sac d'un estaminet.* — Le hameau belge de la Petite-Flandre, sur la rive droite de la Lys a été mis en émoi, mercredi soir, vers dix heure, par les exploits de plusieurs fraudeurs.

Ces individus, parmi lesquels se trouvaient Lamoot, Dumélie, Ciols et Timont, firent le siège de l'estaminet du « Bon Vivant », tenu par M. Spileers-Dupon et brisèrent quarante-neuf carreaux de vitre.

Sans se préoccuper des coups de revolver que le cabaretier tirait dans le but de les effrayer les fraudeurs démolirent les fenêtres du rez-de-chaussée et pillèrent les marchandises qui étaient à l'étalage.

La gendarmerie belge recherche activement les auteurs de ce sac.

DOUAI

Accidents à la prison. — Lundi vers 11 heures du matin, le nommé Auguste Woltequeud, âgé de 28 ans, journalier, demeurant à Roos-Warendin, détenu à la maison d'arrêt, était monté sur une échelle double pour nettoyer le mur du couloir de l'habitation du gardien chef lorsque perdant l'équilibre, il tomba avec ladite échelle. Dans sa chute il s'est fracturé la jambe droite au dessous du genou. Woltequeud a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Péchain. — *Incendie.* — Un incendie a consumé lundi dernier, une grange, une écurie, une voiture et 130 hottes de foin appartenant à Mme Angélique Delille, brasseur.

La perte est évaluée à 1600 fr., couverte par une assurance. La cause du sinistre est inconnue.

VALENCIENNES

Une femme qui se jette par la fenêtre. — Mme Lasseron, 40 ans, femme d'un employé de la gare, demeurant au faubourg de Lille, coron Mirous, a été prise d'un accès de folie cette nuit et s'est jetée par l'une des fenêtres de l'étage de son habitation. Son état est très grave. Elle a été transportée à l'hôpital.

Une prudente. — La police a mis en état d'arrestation la nommée Raisez Alexandrine, 44 ans, née à Maimedy (Prusse), demeurant rue de Lille, 139, accusée par la ramener publique de livrer à la prostitution sa fille âgée de 14 ans.

Le démantèlement de Bouchain

M. le général Loizillon, ministre de la guerre, a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi concernant le démantèlement de Bouchain.

Bouchain. — Dans la nuit de mercredi des voleurs se sont introduits dans deux petites maisons dont l'une appartient à Mme veuve du Cornet d'Hesdain et l'autre à M. Louis Meulette, d'Ivry, d'où ont enlevé 100 livres de viande d'une part et 50 livres d'autre part.

DUNKERQUE

Les vols de charbon. — Creus Camille, 17 ans, journalier, et Angiste, 20 ans, ouvrier maçon et Hilion Alfred, 20 ans, ont été arrêtés pour vol de charbon sur le quai.

Retâche forcée d'un navire-pilote. — Hier à la mi-mai, vers 4 heures, le navire-pilote n° 1 de Calais est entré par suite de gros temps, en relâche dans le port de Dunkerque.

Chronique maritime. — Le steamer anglais *Neufond*, est parti de Sydney (Australie) le 18 février allant directement à Dunkerque avec un grand stock de laines pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc., (attendu aux premiers jours d'avril).

— Le steamer anglais *Restitution*, a été affrété à New-Orléans pour Dunkerque avec mélasse.

— Le sic mer anglais *Dunstanborough* est arrivé à Gibraltar le 10 février, allant de Casablanca à Dunkerque, attendu le 7 courant.

— Le steamer français *Rio Negro*, des Chargeurs Réunis a quitté le Havre le 8 février, se rendant à la Plata pour prendre des laines à destination de Dunkerque et pour Roubaix, Tourcoing, Fourmies, etc., et diverses marchandises pour le Havre.

— Le steamer anglais Boyne, venant de Philadelphie, avec environ 3500 balles pétrole, est entré à Dunkerque jeudi 2 mars courant.

— Le 4 mars Nord entrera à Dunkerque, aujourd'hui vendredi si le temps est propice.

— Le steamer Imbros, est entré au port venant d'Alexandrie avec coton et diverses marchandises.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

ENCORE UN SCANDALE CLÉRICAL

Un nommé Pascal-Emile Sagé, âgé de 40 ans, dit frère Emile, né à Mont-Purreaux le 4 juillet 1857, demeurant ordinairement à l'Institution congréganiste à Masnières, est actuellement recherché par la Justice. Cet individu qui est inculpé d'attentats à la pudeur est disparu depuis le 27 janvier dernier.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 2 mars

ROUBAIX

Violences graves. — Nos lecteurs se rappellent la scène de violences qui s'est passée à Roubaix le 18 janvier dernier. Quatre jeunes gens, J. Rio Vancouille, 20 ans, ratacheur, né à Roubaix, demeurant rue de Croix, 74, à Roubaix, Calonne, 17 ans, retisseur, rue Nain, 31, et Dubois, entraient vers onze heures du soir à l'estaminet tenu par M. Desmarcellier, rue de l'Epeule.

Pour un motif qu'on ne connaît pas, Vancouille en jouant model Calonne à la figure. Une lutte s'engagea entre les jeunes gens et pour éviter du scandale M. Desmarcellier mit l'agresseur à la porte.

Calonne, Rouillard et Dubois restèrent dans l'estaminet et continuèrent de boire. Au moment du départ ils s'aperçurent que Vancouille avait oublié une chemise.

Ils résolurent de la porter à son domicile et se dirigèrent vers la rue de Croix. Arrivés devant la demeure de Vancouille, les trois jeunes gens, mais ce dernier s'élança, un couteau à la main sur Rouillard et le frappa à la cuisse gauche.

Rouillard, perdant du sang en abondandance, s'affaissa sur le sol. Relevé par ses camarades, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu où il est encore à l'heure actuelle.

La blessure produite par l'arme de Vancouille est assez sérieuse. Les artères crurales avaient été coupées, ce qui avait produit une hémorragie.

Vancouille, dont les antécédents sont déplorables a passé hier devant le tribunal correctionnel. Il a prétendu pour sa défense avoir été insulté par ses camarades et reçu un coup de couteau au genou.

Le tribunal condamne Vancouille à 8 mois de prison.

M. COURANT.

Tribunal civil de Lille

Les expropriations du chemin de fer d'Haubourdin à St-André

M. Cordonnier représente par Me Thévenin, obtient 1110 fr. pour 2 ares 45 c. de terre, il demandait 4180 fr. On lui offrait 729 fr.

M. Pétieur, ancien des hospices, représenté par Me Testelin réclamait 16997 fr. On lui offrait 1344 fr., il obtient 2941 fr. pour 14 ares 92 c.

M. Burie, représenté par Me Vaniaer, réclamait 9650 fr. pour 7 ares 16 c., plus 3197 fr. pour 8 ares 76 c. On lui offrait 501 fr. plus 613 fr. Il obtient 2697 plus d'après 1203 fr.

Les consorts Duflot pour 13 ares 28 centiares demandaient 7959 fr. On leur offrait 1695 fr., ils obtiennent 2650 fr.

M. Charles Burie représenté par M. Brackers d'Hugo, demandait 9678 fr. pour 8 ares 14 c., on lui offrait 1428 fr., il obtient 4356 fr.

M. Auguste Burie, pour 17 ares 62 c., réclamait 30 825 fr. on lui offrait 4643 fr. il obtient 9586 fr.

M. Paul Mauvenou, pour 20 ares 12 c., 34 jardin tout on lui offrait 24574 fr. réclamait par l'organe de M. Delsmer 162,631 fr., il obtient 61,028 fr.

M. Dallotte-Dubus représenté également par M. Delsmer, réclame pour 5 ares 30 c. de pature 31,488 fr., on lui offre 8183 fr., il obtient 13,162 francs.

Il obtient de plus pour 1 are 98 dont il requiert l'acquisition 3670 fr. On lui offrait 2430 fr., il demandait 4500 fr.

M. Testelin pour 7 centiares de jardin dont on lui offrait 210 fr.; 2° 176,977 fr. pour 7 ares 65 centiares dont on lui offrait 7764; 3° 11,986 fr., dont on lui offrait 2064, il obtient d'une part 450 f., de seconde part 63,104 fr., de troisième part 5972 fr.

— A été condamné à 3 mois de prison pour toupage nocturne.

Cour d'assises du Nord

Audience du 2 mars

Mœurs

Emile Blot, âgé de 32 ans, né à Havelay, ouvrier mineur à Lourches, est inculpé d'attentat à la pudeur.

Emile Blot est condamné à cinq ans de travaux forcés, 20 ans d'interdiction de séjour, et on le déclare d'ailleurs de la puissance paternelle.

Défenseur : Me Déclicker.

Faux-monnayeurs

François Binoat, âgé de 38 ans, né à Marchiennes, domicilié à Calais, est également inculpé d'attentat à la pudeur.

Binoat est acquitté.

Défenseur : Me Boutet.

Fabrication de fausse monnaie à Feignies

Le 4 décembre dernier, un ouvrier, Théophile Molle, âgé de 26 ans, né à Feignies, a fabriqué dans cette commune trois pièces de cinq francs fausses, à l'effigie de Léopold II, roi des Belges. Pour cette fabrication, il s'est servi d'un moule en plâtre qu'il avait fait lui-même et dans lequel il a coulé de l'étain provenant d'une cuillière fondue.

Ce jour-là il a payé une consommation dans le cabaret de M. Vital Pilliard à Feignies, avec une de ces pièces ; deux jours après, il achetait, avec une seconde pièce, un foulard sur le champ de foire de Maubeuge, et, quelques jours après, il fabriquait, à l'aide du même procédé, six pièces espagnoles aussi de 5 francs, le dimanche, il a employé deux de ces pièces à payer des consommations dans deux cabarets de Maubeuge.

Le siège du ministère public est occupé par M. Taintarier, avocat général.

Molle est condamné à deux ans de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger.

Défenseur : Me Pasqual.

Tribunal correctionnel de Dunkerque

Stéphanie Robert, Pauline Vanteveille et Marie Mourkerque, cibles pour vol de grains sur le port, font défaut à leur condamnée. Robert et Vandewalle à 3 mois et 1 jour de prison et Mourkerque à 6 jours de correction.

— La femme Stass attrape 6 mois de prison et les jeunes L. Paîné, 6 jours de prison, et le plus jeune, 6 jours de correction, pour pillage sur les quais.

L'Électricité à Brest.

Le Préfet du Finistère a rendu le 6 janvier un arrêté rejetant la demande présentée par MM. François frères, à l'effet d'obtenir l'autorisation de poser sur la route nationale, dans la traversée de la ville, des câbles électriques aériens pour la distribution de la lumière électrique aux particuliers.

Notification de cet arrêté a été donnée aux intéressés, en leur faisant connaître officieusement que l'Administration des travaux publics a pris pour règle de n'autoriser les installations de cette nature sur la grande voirie que lorsqu'elles sont le prolongement de distributions déjà régulièrement établies sur la voirie urbaine.

MM. François frères, n'étant pas pourvus, dans l'espèce, sur la voirie urbaine de Brest, d'une permission analogue à celles qui sollicitent pour la grande voirie, et la municipalité saisie de la question ayant refusé toute autorisation, en raison de ses engagements antérieurs avec la compagnie du gaz, la requête des pétitionnaires ne pouvait, en conséquence, être accordée. 5613

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement coté.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Nouvelles à la Main

Fin de consultation.

— Vous m'entendez, mon cher malade... Régime fortifiant, de l'exercice, et surtout, un cigare, un seul cigare après le dîner.

Huit jours plus tard.

— Eh bien ?... ce régime...

— Ça va mieux, docteur, ça va même bien... Sauf le cigare !

***

— Dame !... Moi qui n'avais jamais fumé !

***

Excellents symptômes.

Le docteur va visiter une belle madame malade.

— Comment va-t-elle, ce matin ? demande-t-il à la bonne.

— Bien, docteur : elle a avalé une tasse de bouillon...

— Et après ?

— Après, elle a jeté tasse et soucoupe à la tête de monsieur.

RAULT-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Benvenuto.* — La première représentation de *Benvenuto* a été donnée hier soir devant une salle comble.

La musique de Diaz a fait grande impression. Trois artistes d'un talent incontestable en ont hérité la savoir : M. Pellu (Benvenuto) et Mmes de Rosta et Fréhaut.

Le temps nous manque pour parler en détail de la partition ; mais nous ne pouvons passer sous silence les ensembles du 1er acte avec leur unissons d'un effet si réussi ; le duo du second acte, dans lequel Mme de Rosta a fait preuve d'un sentiment dramatique achevé, la valse du ballet et le trio final.

Demain 3e acte, M. Pellu a été superbe. Avez-vous quelquefois entendu :

De l'art splendeur immortelle
Rayons à peine entrevus
Mes yeux vers toi se tournent plus.

Dans la vision, il a manié la « Ah ! parle-moi à vers toi mon yeux se lèvent » avec une expression qui jouissait du charme de plus à sa voix si ému et si vibrante.

Mme Priolland, la chanteuse légère, a retrouvé auprès du public roubaisien son succès de star *gorgée*, des *Huguenots*.

Les autres rôles ont été convenablement tenus, le ballet bien réglé, les décors et costumes soignés et l'orchestre s'est montré à la hauteur de sa tâche vigoureusement conduit par notre vieille connaissance, M. Allo.

On nous annonce pour prochainement « Samson et Dalila. »

L. NEL.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Lille. — Vendredi 2 mars, à 7 heures 1/2, dernière représentation du Vaudeville-Opéra-Bouffe en 3 actes : Première représentation de : *Les Demoiselles de Dervroisseuse*, tableau populaire en 1 acte.

Théâtre des Variétés. — Vendredi 3 mars, 7e représentation de : *En tombant de la lune*, grande revue féerique en sept tableaux de MM. Eug. Ingrillard, Beaucier et Paul Ancogniin. — Prologue ; les tableaux, La Chute d'un aérolithe ; 2e, Les Vendangeurs incendiaires ; 3e, La Salle-Tarelle, danse cosmopolite ; 4e, a Danse lunaire avec projections électriques multicolores ; 5e, Au Palais des Beaux-Arts ; 6e, Au Théâtre ; 7e, Les fêtes du Centenaire, les petits fifres. Apothéose, embrasement de la scène.

PETITE CORRESPONDANCE

G. Le Petit. — Nous n'en connaissons pas. — *E. M., Vieux Condé.* — Si vous êtes né en France d'une mère qui y est également née, et si vous n'avez pas répudié la qualité de français étant majeur, vous êtes français. — *Lecteur assidu.* — Non, après 20 ans seulement. — *Un lecteur.* — 1° Oui. 2° Non, vous ne pouvez vous engager que jusqu'au conseil de révision. — *B. S. St-Amand.* — Oui, loi du 1er février 1888.

LE PATRONS.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Pierre-Joseph MERCIER

Employé chez Mme veuve CAYDET et Fils

décédé à Roubaix, le 26 février 1889, à l'âge de huitième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI, SERVICE ET INHUMATION, qui auront lieu le Dimanche 3 courant, en l'église Notre-Dame, paroisse, d'où ses obsèques seront célébrées, du Rosaire, pour cette ville.

MESSE DE CONVOI, jeudi 6 courant, à huit heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Halle, à trois heures et demie. 5613

Etat civil de Roubaix

Du 2 mars

Naissances. — Emélie Verhaene, rue Guinguette. — Adèle Dewette, rue du Tilleul. — Hélène Fauchomme, boulevard de Mulhouse. — Henri Sinetter, rue d'Alma. — Edmond Schollaert, rue Neuve. — Fernande Mahieu, rue de Tilleul. — Georges Demarcq, boulevard Beaulieu. — Jeanne Messier, boulevard Beaurepaire.

Décès. — Léon Ostrauguies, 1 mois, rue Vitalaire. — Jean Vandeplinckel, 75 ans, rue de Lannoy. — Jeanne Bailly, 4 ans, rue Planche-Trouée. — Marceline Dhérisnes, 64 ans, rue Nationale. — Hortense Dupréleniges, 5 ans, rue de la Fontaine. — François Vanhuvinig, 1 mois, rue Beaurepaire. — Madeleine Richart, 2 mois, rue de la Chaux-de-Angèle Vanhée, 4 mois, rue Fontenoy. — Jules Legrand, 29 ans, rue Desarles. — Sidonie Dumoulin, 50 ans, rue du Tilleul. — Jules Schaeg, 38 ans, rue Isabeau. — Joséphine Fédor, 67 ans, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Bendel, 10 ans, rue Desbonnet. — Germaine Pauge, 19 ans, rue de Lannoy. — Marie Lefebvre, 3 ans, rue de la Mulette. — Georges Nicolas, 24 ans, rue Jeanne.

Etat-civil de Tourcoing

Du 2 mars

Naissances. — Hélène Vandersteuhel, rue de Paris. — Gaston Sirinck, rue Kléberg-Motte. — Madeleine Lemaire, rue Nationale. — Madeleine Bulin, rue d'Alsace.

Décès. — Henri Phalempin, 1 mois, rue de la Tossée — Jean-Baptiste Buyzeres, 29 jours, rue Fin de la Guerre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 mars.

Les hauts cours pratiqués depuis quelques jours à la faveur des opérations de liquidation qui déterminés des réalisations assez nombreuses.

3 0/0 reculé à 0.09.05.

Le 4 1/2 se traite à 105.95.

L'action de la Banque de France s'inscrit à 3905.

Le Crédit Foncier progresse à 778. Il remont du bilan de 1889 que les bénéfices de l'exercice sont supérieurs de 1,330,000 fr. à ceux de 1891.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient au pair de 500.

En faisant rayer de la cote des valeurs négociables les obligations à 6 0/0 Ouest Algérien, la compagnie a trouvé un moyen radical d'empêcher les obligataires de vendre leurs titres et de les forcer à accepter la conversion. Mais elle ne peut les priver de leur droit de se faire rembourser en espèces, à raison de 500 fr. par le Crédit Algérien. C'est le seul parti qu'il convienne de prendre devant la mesure d'une réduction d'intérêt réellement sévère. Les obligations rapportent 4 et 4 1/2 pour cent, soldées et bien classées ne manquent pas sur la marché ; les porteurs de l'Ouest Algérien n'auront que l'embarras du choix.

Les Chemins Économiques font à 425.

Le Crédit Lyonnais progresse à 728. Il remont du bilan de 1889 que les bénéfices de l'exercice sont supérieurs de 1,330,000 fr. à ceux de 1891.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient au pair de 500.

En faisant rayer de la cote des valeurs négociables les obligations à 6 0/0 Ouest Algérien, la compagnie a trouvé un moyen radical d'empêcher les obligataires de vendre leurs titres et de les forcer à accepter la conversion. Mais elle ne peut les priver de leur droit de se faire rembourser en espèces, à raison de 500 fr. par le Crédit Algérien. C'est le seul parti qu'il convienne de prendre devant la mesure d'une réduction d'intérêt réellement sévère. Les obligations rapportent 4 et 4 1/2 pour cent, soldées et bien classées se manquent pas sur la marché ; les porteurs de l'Ouest Algérien n'auront que l'embarras du choix.

Les Chemins Économiques font à 425.

Le Crédit Lyonnais progresse à 728. Il remont du bilan de 1889 que les bénéfices de l'exercice sont supérieurs de 1,330,000 fr. à ceux de 1891.

Le Comptoir National d'Escompte se maintient au pair de 500.

En faisant rayer de la cote des valeurs négociables les obligations à 6 0/0 Ouest Algérien, la compagnie a trouvé un moyen radical d'empêcher les obligataires de vendre leurs titres et de les forcer à accepter la conversion. Mais elle ne peut les priver de leur droit de se faire rembourser en espèces, à raison de 500 fr. par le Crédit Algérien. C'est le seul parti qu'il convienne de prendre devant la mesure d'une réduction d'intérêt réellement sévère. Les obligations rapportent 4 et 4 1/2 pour cent, soldées et bien classées se manquent pas sur la marché ; les porteurs de l'Ouest Algérien n'auront que l'embarras du choix.

Compagnie Ouest-Algérien

Émission à 427 fr. 50 de 33,728 Obligations de 500 fr. 3 0/0 et Émission à 425 des 66,456 Obligations 4 0/0 actuellement en circulation.

Ces opérations sont faites **sans frais** *chez*

A. PAJOT & CH. LEFEBVRE

69 bis, rue Nationale — 6, rue de la Gare

LILLE — ROUBAIX

247, rue Nationale.

BOURSE DE LILLE

Du 2 mars

EXTRAITS (Villes et départements)

Roubaix 1893. 457,50.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Benjamin Delgutte et Cie (a 500 f. p). 510.

ACTIONS

Bruay, s. 500 t. p. 13600 — Bully-Grenay, le 16 sixième, 3100 — Carvin, le dixième, 4800 — Vicoigne, a 1000 f. p. 13900,50.

COUPONS ANNONCÉS

31 mars. — Anzin, 58,35.

BOURSE DE PARIS

Emp. 3 1/2 a.	100 80	3 0/0	1893	100 87			
—	101 80	Rente	1886	—	—		
—	107 05	Obligat.	1886	31 25			
—	101 60	Obligat.	1887	—	—		
Amt. 3 0/0	87	Tonkin	1887	93			
—	3 0/0	1888	74 75	52			
—	3 0/0	1889	1889	110			
Cr. F.	4 1/2	1888	1888	110			
—	4 0/0	1889	1889	110			
Turc	3 0/0	Ext.	18	18			
—	3 0/0	Int.	18	18			
Egypte	3 0/0	Lang.	101	25			
—	3 0/0	1881	1881	3			
—	3 0/0	1885	1885	107			
Ottom.	4 0/0	1888	1888	107			
Ottom.	1887	1887	1887	104			

BIBLIOGRAPHIE

Chez Tresse et Stock

Un des livres certainement les plus lus, et les plus discutés de ces dernières années, *Le Disciple*, de Paul Bourget, Jamais les doctrines ainsi exposées avec une parolle [illegible] ajouter, avec une parolle forte et, si [illegible] cela semble, une parolle [illegible]

[illegible] signs plus que jamais parmi les hommes et que cette inégalité soit, moralement, [illegible] ; [illegible] et un vrai de cette vérité l'exposition [illegible] *Le Disciple*, [illegible] Jules Lemaître :

« Oui, c'est trop vrai qu'il y a des souffrances et [illegible] la distribution des biens pourrait être beaucoup moins inique, et que nul de nous ne songe sérieusement à y remédier. Il ne faut tant son devoir envers les miséreux. Et alors je [illegible] ; [illegible] de douleur, et si l'ordre de [illegible] renversé, ils feraient exactement comme nous et seraient égoïstes comme nous sommes. Et je m'attendrais alors un peu moins. Mais [illegible] même, fut des remords. »

Ce [illegible] vraiment odieux ne pèche que par [illegible] ; ce n'est [illegible] le renversement [illegible] des fortunes, dans les théories de Pierre Kropotkine, mais de les égaliser toutes. On [illegible] ; [illegible] plus ce que représente [illegible] ce fortune : il ne subsistera qu'un capital, la propriété du sol, et [illegible] de participer à ce capital : travailler pour l'intérêt de la collectivité.

Théorique, [illegible] ce choque tout la raison ; [illegible] ; [illegible] signes d'exaltation même de ce temps semblent [illegible] la possibilité d'en dire de consolantes [illegible] ; [illegible] ; [illegible] et le travail de l'homme. Pierre Kropotkine énumère les signes, les discute avec une logique puissante.

On dira que la politique ne change guère et que tout demeure à l'état de système. Le grand vit et la force de ce système est que le présente Kropotkine est de ne point choquer la vieille doctrine Bain, rue d'Alsace, 6 chambres, 600 fr.

BULLETIN DU JOUR

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

DU 2 MARS

Cote officielle de la Bourse 1/2 Prix de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. 1 fabr.	TYPE 1 qual. 2 fabr.	TYPE 2 qual. 1 fabr.	TYPE 2 qual. 2 fabr.
	Cote prec.	Cote jour	Cote prec.	Cote jour
Janvier	—	—	—	—
Fév.	—	—	—	—
Mars	5 75	—	—	—
Mars nouv	5 75	5 75	—	—
Avril	4 75	—	—	—
Avril nouv	4 75	4 75	—	—
Mai	5 80	—	—	—
Juillet	4 85	—	—	—
Août	4 85	4 85	—	—
Septembre	4 85	—	—	—
Octobre	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—
Décembre	—	—	—	—

Pointe d'Australie Type A B

Janvier	—	—
Février	—	—
Mars	5 60	5 60
Avril	5 60	5 60
Mai	5 60	5 60
Juin	5 60	5 60

DÉTAIL DES VENTES

CAISSE DE ROUBAIX-TOURCOING

Contrat 1

Mars	0,000	» 4,725
Mai	5,000	» 4,725
Août	10,000	» 4,825
Septembre	5,000	» 4,850
Total : 25,000 kilos.		

Tendance calme.

ANVERS, 2 mars.

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 100 balles de la Plata en suin et 14 balles Australie.

Contrat

Juin, 0,00 0/0 ; juillet, 0,00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

Février 0,00 0/0, mars 4,65 0/0, avril 4,57 1/2 ; mai 4,60 1/2 ; juin 4,70 0/0 ; juillet 4,72 1/2 ; août 4,75 0/0 ; septembre 4,77 0/0 ; octobre 4,80 1/2 ; novembre 4,82 1/2 décembre 4,15 1/2 ; janvier 4,84 1/2.

Ventes : 55,000 kilogr.

Marché calme.

LA VILLETTE, 2 Mars — Bestiaux

Espèces	Am.	Vendus	Prix
Bœufs	1712	1593	1 54 1 18
Vaches	587	519	1 44 1 36
Taureaux	162	154	1 32 1 24
Veaux	1482	1060	1 80 1 60
Moutons	12935	11160	1 84 1 76
Porcs	5849	5150	1 44 1 40

Imp. du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le gérant : E. DUGARDIN.

PLUS de CHAUVES!

Ni de CHEVEUX GRIS

Employez seulement le vrai

GRAISSAGE ÉTONNANTES

DES CHEVEUX

PRÉPARÉ PAR LE PROFESSEUR

Arrêt immédiat des Chutes pour la

POMMADE CUBIQUE LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

qui empêche les calvities, [illegible] les cheveux gris et les fait [illegible] à la vigueur et l'éclat du plus [illegible]

Mises de Cosmétiques et Assimilations — Il [illegible] suspicieux

Mme LECHAUX, Pharmacienne, 75, rue St-Charles, 75, PARIS

Dépôt à Lille : Parfumerie du Docteur Gall, rue Nationale ; Pharmacie Gaillard, place de Lille ; Pharmacie Gaillard, place de Lille ; Pharmacie Gaillard, place de Lille